

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF531

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, M. Viala, M. Peltier, M. Sermier,
Mme Trastour-Isnart, M. Ramadier, Mme Lacroute, M. Minot, Mme Dalloz et Mme Bassire

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.